



États financiers du

Bureau du secrétaire du gouverneur général

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2024 et de tous les renseignements qui y figure incombe à la direction du Bureau du secrétaire du gouverneur général (Bureau). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Bureau. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du personnel du Bureau sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le Bureau du secrétaire du gouverneur général fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor.

Les états financiers du Bureau n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Original signé par

M. Ken MacKillop

Secrétaire du gouverneur général et chancelier d'armes
Administrateur général

Ottawa, Canada

29 août 2024

Original signé par

Mme Maia Welbourne

Dirigeante principale des finances par intérim

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en dollars)	2024	2023
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	3 105 216	1 874 353
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 464 096	1 435 675
Revenus reportés et autres passifs (note 5)	21 491	22 468
Avantages sociaux futurs (note 6)	328 135	344 520
Total des passifs	4 918 938	3 677 016
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	3 019 081	1 862 013
Débiteurs et avances (note 7)	240 933	100 975
Total des actifs financiers	3 260 014	1 962 988
Dette nette ministérielle	1 658 924	1 714 028
Actifs non financiers		
Médailles et cadeaux officiels (note 8)	852 572	599 871
Charges payées d'avance	4 400	-
Immobilisations corporelles (note 9)	567 453	853 329
Total des actifs non financiers	1 424 425	1 453 200
Situation financière nette ministérielle	(234 499)	(260 828)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Original signé par

M. Ken MacKillop

Secrétaire du gouverneur général et chancelier d'armes
Administrateur général

Ottawa, Canada

29 août 2024

Original signé par

Mme Maia Welbourne

Dirigeante principale des finances par intérim

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2024	2023 (note 12)
Charges		
Soutien du gouverneur général	24 227 492	22 127 082
Services internes	11 762 273	12 472 427
Total des charges	35 989 765	34 599 509
Revenus		
Frais d'utilisation perçus pour les services de l'héraldique	19 575	36 540
Revenus divers	8	144 464
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(19 575)	(37 332)
Total des revenus	8	143 672
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	35 989 757	34 455 837
Financement du gouvernement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement	25 286 974	25 586 544
Variations des montants à recevoir du Trésor	1 157 068	(585 805)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	9 558 244	8 928 361
Transfert d'actifs entre ministères	13 800	12 263
Total du financement du gouvernement	36 016 086	33 941 363
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(26 329)	514 474
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	(260 828)	253 646
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	(234 499)	(260 828)

Information sectorielle (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2024	2023
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(26 329)	514 474
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	125 310	293 961
Amortissement des immobilisations corporelles	(411 186)	(554 262)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(285 876)	(260 301)
Variation due aux stocks	252 701	117 325
Variation due aux charges payées d'avance	4 400	(15 251)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	(55 104)	356 247
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	1 714 028	1 357 781
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	1 658 924	1 714 028

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

2024

2023

(note 12)

Activités de fonctionnement

Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	35 989 757	34 455 837
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(9 558 244)	(8 928 361)
Amortissement des immobilisations corporelles	(411 186)	(554 262)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	139 958	(258 510)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	4 400	(15 251)
Augmentation des médailles et cadeaux officiels	252 701	117 325
Diminution (augmentation) des créditeurs et des charges à payer	(1 230 863)	513 355
Augmentation indemnités de vacances et congéscompensatoires	(28 421)	(208 744)
Diminution des revenus reportés et autres passifs	977	143 512
Diminution des avantages sociaux futurs	16 385	39 945
Transfer de d'autres actifs	(13 800)	(12 263)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	25 161 664	25 292 583

Activités d'investissement en immobilisations

Acquisition d'immobilisations corporelles	125 310	293 961
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	125 310	293 961
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	25 286 974	25 586 544

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Mandat et objectifs

Le décret du Conseil privé 1952-1903, en date du 31 mars 1952, désignait le Bureau du secrétaire du gouverneur général (Bureau) comme ministère pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*.

Les principaux objectifs du Bureau consistent à faire en sorte que le gouverneur général, représentant de la Couronne au Canada, soit en mesure d'exercer ses tâches de chef d'État et ses fonctions cérémonielles, y compris la reconnaissance de l'excellence. Le Bureau assume également les dépenses relatives aux rentes et aux activités des anciens gouverneurs généraux. Pour refléter ces objectifs, les fonctions du Bureau sont réparties en deux activités de programme :

a) Soutien du gouverneur général – Le Bureau offre un soutien et des conseils au gouverneur général du Canada dans son rôle unique de représentant du Roi au Canada ainsi que de commandant en chef. Le Bureau aide le gouverneur général à s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles, à représenter le Canada ici et à l'étranger, à rapprocher les Canadiens, à concéder des armoiries et à reconnaître l'excellence en assurant l'administration de tous les aspects du Régime canadien de distinctions honorifiques et l'organisation des remises de distinctions honorifiques, des décorations et des récompenses nationales. Le Bureau gère des programmes de visites guidées et d'interprétation aux deux résidences officielles du gouverneur général et supervise les activités quotidiennes de ces résidences. Le Bureau fournit aussi un soutien aux anciens gouverneurs généraux, qui inclut les pensions des anciens gouverneurs généraux et de leurs conjoints.

b) Services internes – Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Bureau ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le Bureau fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Bureau est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Bureau sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Bureau a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

- ✓ Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- ✓ Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.
- ✓ Les revenus reportés se composent des montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés.
- ✓ Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'événement qui a donné lieu aux revenus.
- ✓ Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du Bureau. Bien que l'on s'attende à ce que le Secrétaire du Gouverneur Général maintienne le contrôle comptable, le Secrétaire n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) Avantages sociaux futurs

- ✓ **Prestations de retraite** : Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Bureau au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Bureau découlant du régime. La responsabilité du Bureau relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ✓ **Indemnités de départ** : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés au coût. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelle et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 9. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000\$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les Indiens*; des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels.

Les médailles et cadeaux officiels comprennent les médailles de l'insigne de l'Ordre du Canada et celles des autres distinctions ainsi que les cadeaux officiels conservés en vue d'être remis dans l'avenir, ils sont comptabilisés au coût original ou à la valeur nette de réalisation.

(i) Passifs éventuel

Les passifs éventuel, est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

(j) Rentes versées aux anciens gouverneurs généraux

Conformément aux dispositions de la *Loi sur le gouverneur général* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaire*, des rentes imposables sont versées i) aux anciens gouverneurs généraux, ii) à leurs conjoints survivants. Ces rentes sont indexées annuellement sur l'indice des prix à la consommation et constatées comme charge dans la période au cours de laquelle leur paiement est exigible.

(k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique, la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(l) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- ✓ Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ✓ Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le Bureau reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours, ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Bureau pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en dollars)	2024	2023
		(note 12)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	35 989 757	34 455 837
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(9 558 244)	(8 928 361)
Médailles et cadeaux officiels remis	(389 807)	(375 278)
Prestations de départ des employés	16 385	39 944
Amortissement des immobilisations corporelles	(411 186)	(554 262)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(28 421)	(208 744)
Remboursements de dépenses des années précédentes	23 170	23 542
Autre	-	(792)
	(10 348 103)	(10 003 951)
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Achat de médailles et de cadeaux officiels	642 508	492 603
Acquisition d'immobilisations corporelles	125 310	293 961
Augmentation des débiteurs pour les trop-payés salariaux	1 987	16 811
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	4 400	(15 251)
	774 205	788 124
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	26 415 859	25 240 010

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)	2024	2023
Autorisations fournies :		
Crédit I – Dépenses de programmes	23 499 977	22 356 923
Montants législatifs	3 907 040	3 720 360
Moins:		
Autorisations périmées : dépenses de programmes	(991 158)	(837 273)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	26 415 859	25 240 010

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des charges à payer du Bureau :

(en dollars)	2024	2023
Créditeurs – autres ministères et organismes	564 753	221 404
Créditeurs – parties externes	1 095 270	388 652
Total des créditeurs	1 660 023	610 056
Charges à payer	1 445 193	1 264 297
Total des créditeurs et des charges à payer	3 105 216	1 874 353

5. Revenus reportés et autres passifs

(a) Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes à titre de cadeaux, dons et legs faits à Rideau Hall par des organismes privés ou des particuliers en vue de financer des activités précises. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

(en dollars)	2024	2023
Solde d'ouverture	21 331	165 003
Montants reçus	-	-
Revenus constatés	(1 510)	(143 672)
Solde de clôture	19 821	21 331

(b) Autres passifs

Les autres passifs représentent des montants pour le partage de coûts relativement à des accords de collaborations. Les sommes sont reçues par le Bureau de parties externes pour couvrir les dépenses futures reliées à ces accords. Les détails des opérations de ce compte se présentent comme suit :

(en dollars)	2024	2023
Solde d'ouverture	1,137	977
Montants reçus	10,401	7,225
Paiements et autres débits	(9,868)	(7,065)
Solde de clôture	1,670	1,137
Solde de clôture net	21,491	22,468

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du Bureau participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le Bureau versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2023-2024 s'élève à 1 539 622 \$ (1 557 487 \$ en 2022-2023). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1,02 fois pour 2022-2023) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois pour 2022-2023) les cotisations des employés.

La responsabilité du Bureau relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2024, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en dollars)	2024	2023
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	344 520	384 465
Charge pour l'exercice	(12 914)	(12 681)
Prestations versées pendant l'exercice	(3 471)	(27 264)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	328 135	344 520

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du Bureau :

(en dollars)	2024	2023
Débiteurs - autres ministères et organismes	171 586	48 235
Débiteurs - parties externes	66 647	50 040
Avances aux employées	2 700	2 700
Total des débiteurs et avances	240 933	100 975

8. Stocks

Le tableau ci-dessous présente les détails des stocks :

(en dollars)	2024	2023
Médailles et cadeaux officiels	852 572	599 871
Total des stocks	852,572	599,871

Le coût des stocks utilisés constaté comme une charge dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle se chiffre à 389 807 \$ pour 2023-2024 (375 278 \$ pour 2022-2023).

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	7 ans
Véhicules	5 ans
Autre matériel	10 ans

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Catégorie d'immobilisations

Coût	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
(en dollars)				
Matériel informatique	2 520 440	125 310	(127 687)	2 518 063
Logiciels informatiques	1 106 417	-	(45 057)	1 061 360
Véhicules	216 900	-	-	216 900
Autre matériel	389 244	-	-	389 244
Total	4 233 001	125 310	(172 744)	4 185 567

Amortissement cumulé

	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
(en dollars)				
Matériel informatique	2 123 815	188 891	(127 687)	2 185 019
Logiciels informatiques	838 722	147 645	(45 057)	941 310
Véhicules	141 740	35 707	-	177 447
Autre matériel	275 395	38 943	-	314 338
Total	3 379 672	411 186	(172 744)	3 618 114

Valeur comptable nette

	2023	2024
(en dollars)		
Matériel informatique	396 625	333 044
Logiciels informatiques	267 695	120 050
Véhicules	75 160	39 453
Autre matériel	113 849	74 906
Total	853 329	567 453

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Bureau est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

Le Bureau conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales normales.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Bureau a reçu gratuitement des services de la Commission de la capitale nationale (CCN) et de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) concernant les locaux. De plus, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont fournis par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau :

(en dollars)	2024	2023
Locaux	8 033 962	7 523 789
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	1 524 282	1 404 572
Total	9 558 244	8 928 361

En plus du Bureau, quatre autres ministères et organismes fédéraux sont aussi mandatés pour appuyer les activités du gouverneur général. Le niveau de soutien et de services fournis par le Bureau est établi par chacun des contributeurs et financé à partir des budgets de ces organisations. Les divers ministères contributeurs sont responsables de l'affectation et de la gestion des fonds qu'ils fournissent afin d'appuyer les activités du gouverneur général et du Bureau et ils doivent se conformer aux lignes directrices du Conseil du Trésor. Les sommes dépensées par les ministères en question ne figurent pas aux comptes du Bureau et ne sont pas non plus comptabilisées à titre de charges de fonctionnement par le Bureau;

- ✓ Le ministère de la Défense nationale (MDN) offre un appui logistique et des services de transport au gouverneur général pour lui permettre de remplir ses fonctions officielles (appui similaire à celui offert au Premier ministre);
- ✓ La Gendarmerie royale du Canada (GRC) fournit au gouverneur général et à sa conjointe des services de sécurité et de protection personnelle au pays et à l'étranger (appui similaire à celui offert au Premier ministre);
- ✓ Les Affaires mondiales Canada (AMC) conseille le gouverneur général sur les questions de politique étrangère et défraye les dépenses associées aux visites officielles de dignitaires étrangers ainsi que celles qui découlent du programme international du gouverneur général ou de ses activités menées à la demande du Premier ministre;
- ✓ Le Bureau travaille également en étroite collaboration avec d'autres ministères tels que celui du Patrimoine canadien (MPC), ministère responsable des activités comme les visites royales, les funérailles nationales, les services commémoratifs nationaux et les célébrations d'anniversaires spéciaux.

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacé de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau.

(b) Autres transactions entre apparentés

(en dollars)	2024	2023
Charges - autres ministères et organismes	3 886 245	3 030 389
Revenus - autres ministères et organismes	-	-

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur le cadre ministériel des résultats du Bureau. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par responsabilité essentielle, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en dollars)	Soutien du gouverneur général	Services internes	2024	2023
Charges de fonctionnement				(note 12)
Salaires et avantages sociaux des employés	15 094 333	7 076 565	22 170 898	20 645 694
Locaux	5 425 769	2 608 192	8 033 961	7 523 789
Services professionnels et autres services	917 317	454 778	1 372 095	1 446 661
Matériel et fournitures	630 671	335 436	966 107	895 210
Pensions des anciens gouverneurs généraux	952 367	-	952 367	956 251
Déplacements	602 609	3 602	606 211	691 244
Locations	50 720	446 008	496 728	588 472
Services d'information	379 761	80 717	460 478	659 137
Charge d'amortissement	35 707	375 479	411 186	554 262
Services de télécommunications	17 674	299 678	317 352	435 204
Affranchissement, port, messagerie et camionnage	106 852	50 435	157 287	119 049
Autres	5 500	24 863	30 363	55 325
Achat de services de réparation et d'entretien	3 969	6 520	10 489	25 772
Services publics	4 243	-	4 243	3 439
Total des charges de fonctionnement	24 227 492	11 762 273	35 989 765	34 599 509
Revenus				
Frais d'utilisation perçus pour les services de l'héraldique	19 575	-	19 575	36 540
Revenus divers	-	8	8	144 464
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(19 575)	-	(19 575)	(37 332)
Total des revenus	-	8	8	143 672
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	24 227 492	11 762 265	35 989 757	34 455 837

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

12. Modification comptable

Les services communs fournis gratuitement par la Commission de la capitale nationale sont maintenant présentés sans les projets en immobilisations. Ce changement a eu pour incidence de diminuer le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement de 2 978 481 \$ en 2022-2023.

(en dollars)	2023 Avant ajustement	Effet de la modification	2023 Redressé
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)			
Charges			
Soutien du gouverneur général	24 053 195	(1 926 113)	22 127 082
Services internes	13 524 795	(1 052 368)	12 472 427
Total des charges	37 577 990	(2 978 481)	34 599 509
Financement du gouvernement			
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	11 906 842	(2 978 481)	8 928 361
Total du financement du gouvernement	37 434 318	(2 978 481)	34 455 837
État des flux de trésorerie (non audité)			
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	37 434 318	(2 978 481)	34 455 837
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	11 906 842	(2 978 481)	8 928 361
Note 3(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés			
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	37 434 318	(2 978 481)	34 455 837
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	11 906 842	(2 978 481)	8 928 361
Note 10(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères			
Locaux	10 502 270	(2 978 481)	7 523 789
Total	11 906 842	(2 978 481)	8 928 361
Note 11. Information sectorielle			
Locaux	10 502 270	(2 978 481)	7 523 789
Total des charges de fonctionnement	37 577 990	(2 978 481)	34 599 509
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	37 434 318	(2 978 481)	34 455 837

13. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.